

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 15 décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION

05 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 6

Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER, Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Hélène PAILLOUX (Bracieux) a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Patrick MARION (Neuvy) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Yves-Marie HAHUSSEAU (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine MONGELLA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-128-2025

Objet : Tarifs 2026 de la « Redevance sur la ressource en eau » au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord perçoit pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

Les tarifs fixés pour les volumes prélevés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (délibération n°2024-97 du CA du 15/10/2024 – programme 2025-2030) sont les suivants :

COMMUNES	Taux AELB prélèvement sur la ressource en €/m3 En 2025	Taux AELB prélèvement sur la ressource en €/m3 En 2026
Bauzy (Zone 1)	0.0331	0.0337
Bracieux (Zone 3)	0.0564	0.0575
Chambord (Zone 1)	0.0331	0.0337
Crouy sur Cosson (Zone 1)	0.0331	0.0337
Fontaines-en-Sologne (Zone 1)	0.0331	0.0337
Huisseau-sur-Cosson (Zone 1)	0.0331	0.0337
La Ferté Saint Cyr (Zone 1)	0.0331	0.0337
Montlivault (Zone 1)	0.0331	0.0337
Mont-près-Chambord (Zone 1)	0.0331	0.0337
Neuvy (Zone 1)	0.0331	0.0337
Saint-Claude-de-Diray (Zone 1)	0.0331	0.0337
Saint-Laurent-Nouan (Zone 1)	0.0331	0.0337
Thoury (Zone 1)	0.0331	0.0337
Tour-en-Sologne (Zone 1)	0.0331	0.0337

Le montant facturé par l'Agence est assis sur le volume d'eau prélevé dans la nappe. Ce montant est à récupérer au travers les volumes facturés aux abonnés.

Le produit attendu par l'Agence est d'environ 55 316 € et le volume facturé prévisionnel de 1 333 745 m³ (estimation appuyée sur les chiffres de l'année 2024, 770 000 m³ + 168 745 m³ + vente d'eau Agglopolys 385 000 m³)

Monsieur le Vice-Président propose que le montant de cette redevance soit fixé à 0.0417 € HT par mètre cube d'eau consommée (55 316 / 1 333 745 m³) pour les 14 communes : Bauzy, Bracieux, Chambord, Crouy-sur-Cosson, Fontaines-en-Sologne, Huisseau-sur-Cosson, La Ferté Saint Cyr, Montlivault, Mont-près-Chambord, Neuvy, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Laurent-Nouan, Thoury, Tour-en-Sologne.

Ce tarif soumis à la TVA en vigueur (5,5 %) entrera en application à compter du 1er janvier 2026.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire de prendre acte du tarif à appliquer pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Conseil communautaire prend acte du tarif à appliquer pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine MONGELLA

Le Président

Gilles CLEMENT

